



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/795
5 juillet 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 5 JUILLET 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en application du paragraphe 10 de la
résolution 929 (1994) du 22 juin 1994, le premier rapport sur le déroulement de
l'opération "Turquoise".

Je vous serais reconnaissant de faire diffuser cette lettre, ainsi que
l'annexe jointe, comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Jean-Bernard MÉRIMÉE

Annexe

OPÉRATION "TURQUOISE"

1. Dispositif

Le dispositif de l'opération "Turquoise" est placé sous les ordres du général Lafourcade, qui dispose d'un poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) implanté à Goma et relié au Centre opérationnel interarmées de Paris.

Ce dispositif comprend les éléments suivants :

- a) Un sous-groupement de forces nord de trois unités de combat à Kibuye;
- b) Un sous-groupement de forces sud de deux unités de combat à Cyangugu;
- c) Un sous-groupement spécialisé constitué de quatre éléments à Bukavu;
- d) Un déploiement d'avions de combat à Kisangani;
- e) Trois bases de transit à Bangui, Libreville et Douala.

Le dispositif dispose actuellement d'un effectif de 2 300 militaires français et 32 sénégalais.

2. Composition de la Force (effectifs prévisibles)

2.1 Moyens interarmées

- a) Un poste de commandement interarmées (PCIAT - effectif 305);
- b) Un élément militaire médical d'intervention rapide (EMMIR - effectif 46);
- c) Un détachement spécialisé disposant de cinq hélicoptères (effectif 220);
- d) Trois détachements du Service des essences des armées (effectif 35).

2.2 Moyens de l'armée de l'air et de la marine nationale

Un élément de quatre Mirage F1CR, quatre Mirage F1CT, un Atlantic, deux C135FR, deux Casa 235, cinq avions cargo tactiques (C130, C160), deux hélicoptères SA330 (SAR). L'effectif total est de 340.

2.3 Moyens de l'armée de terre

- a) Quatre compagnies d'infanterie motorisée (effectif 580);
- b) Un escadron d'automitrailleuses légères de 12 véhicules (effectif 130);

/...

- c) Une section de mortiers lourds de six pièces (effectif 70);
- d) Une section de génie (effectif 25);
- e) Un bataillon de soutien logistique partiellement acheminé et en cours de déploiement (effectif prévu 450);
- f) Un détachement de l'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT) disposant de trois hélicoptères Puma (effectif 60);
- g) Un bataillon de soutien logistique partiellement acheminé et en cours de déploiement (effectif prévu 450);
- h) Un détachement de l'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT) disposant de trois hélicoptères Puma (effectif 60);
- i) Deux états-majors tactiques (effectif 62);
- j) Une compagnie de commandement et de service (effectif 150).

2.4 Moyens de la gendarmerie nationale

Un détachement prévôtal (effectif 10).

2.5 Moyens étrangers

Une section d'infanterie sénégalaise (effectif 32).

D'autres éléments fournis par divers pays d'Afrique pourraient être intégrés à la Force. Une antenne chirurgicale belge est attendue.

3. Lieux et mode de déploiement

Initialement mise en place à Goma et Bukavu le 22 juin 1994, la Force a ensuite reconnu plusieurs axes :

- a) Au nord, à partir de Goma, en direction de Kibuye et du col de Ndaba;
- b) Au sud, à partir de Bukavu, dans le secteur de la forêt de Nyugwe et jusqu'à Gikongoro et Butare.

L'opération a comporté :

- a) Des actions préliminaires (mesures d'alerte et de prépositionnement de moyens en Afrique australe) du 16 au 21 juin 1994;
- b) Des actions initiales :
 - i) Mise sur pied d'une base opérationnelle avancée à Goma et d'une plate-forme aérienne à Kisangani du 21 au 24 juin 1994;

/...

- ii) Reconnaissance de camps de réfugiés à Cyangugu et dans l'ouest du Rwanda du 22 au 25 juin 1994;
- iii) Déploiement progressif de la Force sur les axes de progression précités du 24 juin au 4 juillet 1994.

4. Évaluation de la situation

La mission à but humanitaire confiée à la France s'avère délicate, notamment dans le centre et le sud de la zone reconnue par la Force "Turquoise".

Jusqu'au 2 juillet 1994, nos troupes ont pu agir sans incident à l'intérieur de la zone gouvernementale à partir des villes zaïroises de Goma et Bukavu.

Par la suite, la poussée du Front patriotique rwandais (FPR) a provoqué un nouveau flux de réfugiés. Ceci nous a conduits à définir une zone humanitaire sûre pour les réfugiés à l'intérieur du triangle Cyangugu-Kibuye-Gikongoro.

Le problème humanitaire dans cette zone atteint aujourd'hui des proportions considérables qui exigent l'implication de l'ensemble de la communauté internationale. Des centaines de milliers de personnes déplacées tutsi et hutu ont besoin d'une aide urgente. La protection apportée par la France devrait permettre son déploiement le plus rapidement possible.

5. Actions humanitaires entreprises

5.1 Protection et organisation des camps de réfugiés

La Force "Turquoise" mène une action de protection autour de deux camps :

5.1.1 Nyarushishi, camp déjà existant et regroupant 8 000 personnes (Tutsi). La garde est assurée par les forces armées rwandaises (FAR) et les soldats "Turquoise" (une section).

5.1.2 Biserero, camp créé et protégé par les forces françaises (1 000 Tutsi depuis le 1er juillet).

5.2 Activités humanitaires

5.2.1 Situation générale

Depuis l'entrée au Rwanda de la Force "Turquoise", on estime à 850 000 le nombre de réfugiés répartis en plus de 50 camps en zone gouvernementale.

Au sud du pays, de nombreux réfugiés se déplacent vers Gikongoro (mouvements vers l'ouest) et vers le Burundi (mouvement vers le sud).

Lors de sa visite sur place, M. Arturo Hein, Directeur du Bureau d'urgence de l'ONU pour le Rwanda (en poste à Nairobi), a fait part de son appréciation très favorable sur la mission et les modes d'action de l'opération "Turquoise".

/...

5.2.2 Actions entreprises

Installation d'un élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) à Cyangugu (depuis le 5 juillet).

Livraison de 37 tonnes de fret d'aide humanitaire gouvernementale française et distribution dans les régions de Kibuye et Gikongoro. Quatre cents tonnes sont prévues dans les jours à venir.

Évacuation de 1 325 personnes.

Les moyens suivants ont été demandés à l'Union européenne occidentale :

- a) Un stock de 35 tonnes de médicaments (renouvelable toutes les trois semaines);
- b) 400 tonnes de vivres non périssables;
- c) Vêtements et couvertures pour 200 000 personnes.

Des violations flagrantes des droits de l'homme ont été constatées directement par les soldats français ou ont fait l'objet de récits par les populations civiles. Ainsi, les forces "Turquoise" ont découvert des charniers dans les régions de Cyangugu et Kibuye. Par ailleurs, des corps appartenant vraisemblablement à des personnes d'origine tutsi ont été trouvés près de Bisesero.

L'ensemble des informations pertinentes recueillies sera ultérieurement transmis aux experts de la Commission d'enquête créée par la résolution 935 (1994) du 1er juillet 1994 et au Rapporteur spécial.

6. Appréciations sur le déroulement de l'opération et éventuelles difficultés rencontrées

L'opération "Turquoise" se déroule conformément à la résolution 929 (1994) du Conseil de sécurité.

Les forces françaises ont fait preuve d'impartialité sur le terrain en sauvant de nombreux Rwandais hutu ou tutsi d'une mort certaine. Cette impartialité commence à être reconnue par le FPR, qui a laissé se réaliser l'évacuation de 1 000 personnes de Butare même si un incident mineur a eu lieu.

Certaines difficultés demeurent. Pour l'instant, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales relaient très peu l'action des forces "Turquoise", notamment dans le sud. Dans ce domaine, comme dans celui de la participation au soutien logistique de notre intervention, peu de promesses se sont concrétisées. Même s'il est dissuasif vis-à-vis des milices ou des forces armées impliquées dans le conflit, notre dispositif n'en demeure pas moins insuffisant au regard du nombre de personnes déplacées à soutenir.

/...

D'autre part, les difficultés pour maîtriser la situation militaire extrêmement tendue ne sont pas négligeables. Ainsi, l'hostilité possible des FAR et des milices hutu à notre égard pourrait multiplier les risques qu'encourent déjà nos forces du côté des FPR. La participation de pays tiers à l'opération constituerait une aide appréciable à nos efforts.

Enfin, l'effort militaire supporté presque intégralement par la France ne saurait se prolonger sans l'espoir sérieux d'une relève par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) II. Or, la plupart des offres de contribution demeurent incertaines ou assorties de conditions ou de délais peu compatibles avec une prise en charge de notre mission dans les deux mois qui viennent. La France en appelle donc à l'ensemble des États Membres pour que le déploiement de la MINUAR renforcée devienne rapidement une réalité.

/...

Appendice I
 ÉVACUATIONS RÉALISÉES
 (À la date du 4 juillet 1994)

Date	Lieu d'extraction	Vers	Personnes concernées
28 juin	Kibuye	Goma	35 religieuses 8 orphelines
29 juin	Kibuye	Goma	1 religieuse
30 juin	Gishyita	Goma	94 Tutsi
2 juillet	Butare	Goma	16 religieuses
2 juillet	Kibuye et Butare	Goma et Bukavu	130 civils
3 juillet	Butare	Burundi	262 personnes
3 juillet	Butare		700 orphelins TDH
3 juillet	Butare		30 religieux
4 juillet	Gikongoro	Goma	14 personnes 3 religieux
	Nord Kigeme	Gikongoro	1 religieuse 31 Tutsi
Total			1 325

/...

S/1994/795

Français

Page 8

AFRIC18

Appendice II

MA / COIA

